

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD1419

présenté par
M. Perea

ARTICLE 8

Après l'alinéa 43, insérer l'alinéa suivant :

« 21° *bis* Les cartouches de chasse, à compter du 1^{er} janvier 2021 ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.